

# EQUI-LIBRE

Association EQUI-LIBRE (loi 1901 n.7536)

Siège social : Mairie d'AUFFARGIS, place de la mairie 78 610 Auffargis

[admin@equi-libre-yoga.fr](mailto:admin@equi-libre-yoga.fr)

Tél. 06.85.17.48.05

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

Si le yoga procure du bien être, du plaisir et des moments d'échanges sympathiques, c'est grâce à chacun de nos engagements.

Vous êtes aussi acteur du bon fonctionnement de votre association.

Nous vous remercions de lire et respecter le règlement intérieur de notre association.

La participation au cours implique l'acceptation expresse des termes du présent règlement.

### INSCRIPTIONS

- **L'élève s'engage à avertir le professeur pour tout problème de santé**, ainsi certaines postures pourront être adaptées à la personne.
- Tout nouvel élève s'engage également à fournir dans les 4 semaines suivant le début des cours un **certificat médical** attestant qu'il n'y a pas de contre-indication à l'exercice du yoga. Passé ce délai et un mois après une relance écrite, l'élève qui ne remplit toujours pas cette obligation sera exclu du cours sans remboursement. Les anciens élèves ayant déjà fourni un certificat de moins de trois ans au moment de la réinscription doivent remplir et signer le **Questionnaire de santé « QS – SPORT »** (Cerfa 15699-01) et le cas échéant fournir un nouveau certificat médical en fonction des réponses apportées à ce questionnaire.
- L'INSCRIPTION DES STAGES s'effectue **AVANT** la date communiquée.
- Tout stage ou cours particulier non annulé 48 heures à l'avance est dû.

### RÈGLEMENT DES SÉANCES :

Plusieurs possibilités vous sont proposées.

- Un cours d'essai gratuit.
- Ou 3 cours pour 40 Euros (à régler en début de cycle), déduit du total annuel dû en cas d'inscription.
- Le montant annuel peut se régler en plusieurs fois.
- Seuls les cas de force majeure, au sens de la Loi<sup>1</sup>, notamment un déménagement trop loin de la commune pour envisager de participer aux cours ou un souci de santé interdisant la pratique de yoga en cours de groupe, permettront la restitution des chèques non encaissés. En toutes hypothèses les trimestres commencés restent acquis ainsi que le montant de la cotisation annuelle et ne feront pas l'objet de remboursement.

**RESPECTER LES HORAIRES DE COURS**, c'est aussi respecter les autres élèves et le professeur.

- Le professeur se réserve le droit d'interdire l'accès au cours à un élève en retard s'il estime que cela nuit au bon déroulement du cours.
- Aucune incorrection physique ou orale n'est permise au sein d'EQUI-LIBRE. Le non-respect des autres par son attitude ou par un manque d'hygiène entraînera l'exclusion du cours.
- Le temps d'échanges et de questions fait partie intégrante de la séance, mais ne doit néanmoins pas entraîner de débordement ni sur la durée, ni sur l'irrespect éventuel face à un autre élève.

---

<sup>1</sup> *Le site [service-public.fr](http://service-public.fr) définit la force majeure comme un événement à la fois imprévisible, irrésistible (insurmontable) et échappant au contrôle des personnes concernées.*

**SIGNEZ VOTRE ABSENCE** par mail (admin@equi-libre-yoga.fr) ou par téléphone 06/85/17/48/05.

Les cours peuvent être rattrapés sur un autre horaire avec l'accord du professeur.

## **YOGA POUR CAVALIERS**

Même règlement que pour le yoga traditionnel au sol avec ces points complémentaires :

- Le port du casque pendant les séances de yoga à cheval / poney est **OBLIGATOIRE**.
- Chaque cavalier s'engage à respecter les chevaux ou poneys, au même titre que les cavaliers.
- Aucune incorrection ni verbale ni gestuelle n'est permise.
- Le pansage des équidés avant et après chaque séance est obligatoire.
- Les pieds sont vérifiés et curés, le passage de sangle, le garrot, les membres sont soigneusement vérifiés.
- Toute blessure doit être signalée au personnel du centre équestre.
- N'oubliez pas de bouchonner votre monture si besoin.